La Chine lève sa taxe sur les importations de batteries au plomb usagées

**Afin de diversifier l’offre et d’alléger les coûts de production de plomb de seconde fusion, la Chine a décidé de lever sa taxe sur les importations de batteries au plomb usagées, selon une annonce de la Commission du Tarif Douanier du Conseil des Affaires d’Etat, faite mi-décembre. Cette mesure a pris effet le 1er janvier 2022.**

Les importations étaient, jusqu’à fin 2021, soumises à une taxe de 8%. « *Nous sommes dans une période de réflexion. Est-ce que ce serait une bonne chose d’acheter des déchets de batteries africains et américains, au vu des coûts logistiques actuels ?*», s’interroge un producteur de plomb de seconde fusion. Et de poursuivre : «*Difficile de dire si la levée des taxes va nous aider ou pas. » « Les prix des déchets de batteries en Europe et en Asie du sud-est sont relativement élevés car la filière de la seconde fusion y est bien développée* », rappelle, pour sa part, un trader.

Le segment de la seconde fusion s’est également bien développé en Chine ces dernières années, d’où les besoins accrus en déchets. Sur l’ensemble des dix premiers mois, la production de plomb de seconde fusion a progressé de 40% sur un an, à 2,96 millions de tonnes, selon le courtier CITIC Futures. Cette progression rapide a contribué à faire gonfler les réserves chinoises dans les magasins de la bourse de Shanghai : elles ont franchi la barre des 200.000 tonnes en 2021, un record.

Sur les onze premiers mois de 2021, la production chinoise de plomb affiné (première et seconde fusion) est ressortie à 6,62 millions de tonnes, selon le Bureau National chinois des Statistiques.